

Novembre 2024, Numéro 67

Mairie de Conches sur Gondoire
6 place de l'Église (77600)
Tél. : 01 64 02 26 17
accueil@conches-sur-gondoire.fr
Lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,
Samedi de 9h à 12h.

Astreinte technique : 06.56.70.43.34

www.conches-sur-gondoire.fr

 Mairie de Conches sur Gondoire
 mairiedeconchessurgondoire



Directrice de la publication : Martine DAGUERRE / Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia DECERLE, Hugo ROCH

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX SÉNIORS



Le CCAS, Centre communal d'action sociale, organisera la remise des colis de Noël aux seniors, **samedi 14 décembre, entre 9 et 12 heures**. Les personnes inscrites pourront se présenter en Mairie, munies d'une pièce d'identité. En cas d'impossibilité ce jour-là, les colis pourront être retirés à l'accueil aux heures d'ouverture habituelles.

MAISONS DÉCORÉES POUR LES FÊTES

Participez au concours de décoration des maisons pour les fêtes et gagnez une récompense gourmande !

Inscription avant le 13 décembre, auprès de la Mairie : accueil@conches-sur-gondoire.fr ou par téléphone 01.64.02.26.17.



SPECTACLE DE NOËL



Les enfants de la petite section jusqu'au CM2, pour les enfants de la petite section

SPECTACLE DE NOËL

Dimanche 8 décembre : SALLE LHULLIER à Gouvernes : accueil à partir de 14h30

spectacle gratuit réservé aux Conchois(es)

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents

ATELIER DES LUTINS

Les Lutins de Conches ouvrent les portes de leur atelier de Noël à la Mairie, le samedi 14 décembre de 16 à 19 heures. De nombreuses surprises vous attendent !



ATELIER DES PETITS LUTINS

pour tous les enfants conchois

SAMEDI 14 DÉCEMBRE
de 16h à 19h en mairie

ACTIVITÉS MANUELLES

Le Père Noël nous rendra peut être visite ...
La boîte aux lettres du Père Noël revient à partir du 2 décembre

ANIMATION GRATUITE

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents

MATINÉE DU 12 OCTOBRE QUELQUES PHOTOS



Distribution de bulbes



Cadeau aux jeunes diplômés



Hommage aux médaillés du travail



CIVISME, RESPECT DES AUTRES, COMPORTEMENT CITOYEN

Force est de constater que nous avons eu récemment de trop nombreuses réclamations en tous genres à propos de différentes nuisances. Le « bien vivre ensemble » commence par le respect du bien-être des autres. **Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fasse !**

DEJECTIONS D'ANIMAUX SUR LES VOIES DE PASSAGE POUR PIETONS / CYCLISTES



On dit que marcher dedans porte bonheur ! On dit également que nous sommes à la campagne ...

Malgré cela, il faut bien reconnaître qu'il est très pénible de salir ses chaussures ou de rouler en poussette dans ces monticules que l'on voit souvent après coup ! Ils peuvent également provoquer

des glissades, voire des chutes, pour les personnes âgées.

Rappelons que des poubelles ont été installées en différents points de la commune : chaque propriétaire a donc la possibilité de ramasser les crottes de son chien dans un sachet et de jeter celui-ci.

Par ailleurs concernant les chevaux (qu'ils appartiennent aux Haras ou à des particuliers), Il existe des sacs récupérant le crottin, qui se glissent facilement sous leur queue. On en trouve facilement sur internet ou dans des boutiques spécialisées.

Alors, qui va innover et faire la une de l'un des prochains Conch'Infos ?

Pour mémo :

Le code pénal prévoit une amende de 135 euros pour le propriétaire d'un animal pris en flagrant délit, certaines communes imposent en plus une somme couvrant les frais de nettoyage.

RAPPEL A PROPOS DES FEUX DANS LES JARDINS

Extrait de l'article 84 du règlement départemental sanitaire de la Seine-et-Marne : "**Le brûlage à l'air libre des déchets verts, ordures ménagères et de tout autre déchet, est interdit**" (que ce soit à proximité des maisons, ou au fond d'un terrain). Ces déchets doivent être acheminés sur les déchetteries.

A certains endroits du village, les feux deviennent récurrents et constituent d'importantes nuisances pour le voisinage (odeurs, fumées, ...).

Toute personne qui brûle des déchets verts pourrait avoir à payer une **amende allant jusqu'à 750 €**.



L'AUTOMNE ET SON LOT DE FEUILLES



Ainsi que vous avez pu le constater, une balayeuse passe régulièrement nettoyer les caniveaux. C'est pourquoi il est utile

que les véhicules ne soient pas à cheval sur les trottoirs, mais rentrés dans les garages ou sur le terrain de chacun.

Entre deux passages, les feuilles d'arbres continuent à tomber et peuvent former, dans certains cas, des bouchons sur les grilles d'avaloirs. Afin d'éviter que l'eau de pluie soit déviée vers les entrées des maisons, toute personne apercevant des bouchons de feuilles a la possibilité de faire un petit geste citoyen en enlevant ceux-ci.

Il appartient par ailleurs à chaque riverain (propriétaire ou locataire) de nettoyer les feuilles jonchant le trottoir le long de sa propriété.

BOITES A LIVRES

Des boîtes à livres sont installées rue de la Jonchère, à l'entrée de la Ferme du Laurençon, et allée Georges Bernanos, à côté de la mairie.



Rappel du principe de fonctionnement : vous prenez le livre que vous souhaitez lire. Vous pouvez le rapporter, ou le garder et en apporter de nouveaux (en bon état). Nous acceptons les ouvrages grand public : romans, livres documentaires, albums jeunesse, BD ou mangas. **Mais pas les piles de vieux magazines ou de manuels scolaires (à jeter dans votre bac de tri) ni les stocks de DVD (à donner à une structure de réemploi ou à jeter dans votre poubelle d'ordures ménagères) ***. MERCI ET BONNE LECTURE !

*Source : <https://quefairedemesdechets.ademe.fr/>

TRAVAUX



SÉCURISATION DE L'ÉGLISE

Des morceaux chutant des murs ou du plafond, l'église a été fermée il y a déjà quelque temps, car elle n'est plus en mesure de recevoir le public **en toute sécurité**. Un périmètre a été ensuite établi pour empêcher le passage au pied du monument, le long de la rue du Fort du Bois, et éviter que les piétons prennent des bouts de murs extérieurs sur la tête.

Depuis de nombreuses années, l'Église se dégrade : les fissures dans la toiture et dans les murs se font de plus en plus importantes, l'eau s'y engouffre, des plaques de murs sont fragilisées.

Le montant total des travaux à faire, de fond en comble, s'avère exorbitant !

Des débris étant encore tombés récemment, nous avons sécurisé les lieux de toute urgence, en faisant appel à une entreprise spécialisée qui a posé des filets de protection contre la chute de gravats. Nos remerciements à la Région Ile-de-France pour l'aide qu'elle nous a apportée à hauteur de 10 000€, à la DRAC (État) pour son aide d'un montant de 10 488€ ainsi qu'au Département de Seine et Marne (subvention en cours).



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis de nombreuses années, l'éclairage de certaines rues laissait à désirer. Nous avons commencé par celles qui en avaient le plus besoin, et avons équipé deux rues de LED solaires. Il s'agit de l'allée de Jossigny au Laurençon et de la rue Guillaume Apollinaire au Val Guermantes.



CÉRÉMONIE

DU 11 NOVEMBRE



Association des Anciens Combattants
Seuvers, Conches-sur-Gondoire, Guermantes

11 NOVEMBRE 2024



Les Cérémonies commémoratives de l'armistice de 1918 auront lieu le **LUNDI 11 NOVEMBRE**.

Elles débuteront à 10 h 30 au cimetière de **CONCHES-SUR-GONDOIRE**
Puis se poursuivront à 11 h 00 au cimetière de **GOUVERNES**
Et se termineront à 11 h 30 au cimetière de **GUERMANTES**

Merci à vous de venir honorer la mémoire de nos chers disparus.

*À la fin des cérémonies, nous aurons le plaisir de nous retrouver à l'Espace Marcel Proust à **GUERMANTES** pour le verre de souvenir offert par la Commune de **GUERMANTES**.*

PENSEZ

A VOTRE CYBERSÉCURITÉ

Nous vous invitons à consulter ce site de l'Etat qui explique tout sur la **CYBERMALVEILLANCE**.

Nous sommes tous concernés. Soyons vigilants.

www.cybermalveillance.gouv.fr



Assistance et prévention en sécurité numérique

Nous n'avons pas reçu d'expression de l'opposition ce mois-ci.